

Programme Multisports

Ce programme s'adresse uniquement aux élèves qui résident sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

Le **programme Multisports** de l'école secondaire des Grandes-Rivières s'adresse aux élèves dynamiques qui aiment bouger, relever des défis et développer leurs compétences à travers diverses activités physiques. Il favorise à la fois la **réussite scolaire**, le **dépassement personnel** et la **coopération**.

Voici le nouveau processus d'admission des élèves au programme :

Étapes d'admission

1. **Remplir le formulaire d'inscription** (à remettre à l'enseignant(e) titulaire au plus tard le **21 novembre 2025**);
2. **Soumettre un portfolio sportif** (court questionnaire pour mesurer l'intérêt des élèves envers le sport). À remettre au plus le **6 novembre 2025** à la soirée portes ouvertes ou avant au secrétariat de l'école secondaire des Grandes-Rivières;
3. **Participer à la soirée d'essais sportifs** au gymnase. L'élève doit appeler au secrétariat de l'école secondaire des Grandes-Rivières pour avoir une plage horaire.

Critères d'admissibilité

Les élèves seront considérés comme admissibles à la lumière des critères suivants :

- **Motivation, effort et attitude positive***;
- **Intérêt réel pour l'activité physique**;
- Être prêt à s'impliquer activement dans les cours et événements sportifs de l'école;
- Être en voie de passer en secondaire 1 pour l'année scolaire 2026-2027.

**Des vérifications peuvent être faites auprès de l'école primaire pour s'assurer que l'élève pourra évoluer positivement dans le groupe.*

Le programme ne vise pas nécessairement les athlètes de haut niveau, mais bien les jeunes qui aiment bouger et se dépasser.

Places disponibles

Deux groupes seront formés pour ce programme. **Si le nombre de candidatures admissibles dépasse la capacité, la sélection se fera par tirage au sort.**

Coûts du programme

Une contribution financière d'environ 600 \$ est demandée pour le programme. Le ministère de l'Éducation accorde habituellement une aide financière de 300 \$ afin de rendre les projets pédagogiques particuliers plus accessibles. Si cette mesure est reconduite, ce montant sera déduit du total à payer par les parents. Un état de compte détaillé est transmis annuellement aux parents.